



CROUS

110 ETP SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du Projet de Loi de Finance 2024, les CROUS vont bénéficier d'une rallonge de 110 ETP supplémentaires financés sur subvention pour charge de service public aux CROUS les plus en difficultés.

Du jamais vu depuis 2014 !

La répartition est donc très compliquée à réaliser quand on sait que 26 CROUS ont subi en moyenne 35 % d'augmentation d'effectif étudiants depuis l'annonce du repas à 1€ !

Pour le Sgen-CFDT, ces 110 ETP démontrent que le niveau de consommation d'emplois est significatif. Seront-ils suffisants pour accompagner la hausse d'activité ? Mais surtout, pourront-ils à eux seuls combler des années de redéploiement de personnels dans les structures créées pour être au plus près des lieux d'étude ?

3 CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'ETP ET DE MASSE SALARIALE :

- 1. Avoir les finances nécessaires mais pas suffisamment d'ETP**
=> réévaluation des ETP sans financement.
- 2. Si difficultés financières mais marge en terme d'ETP**
=> aide financière pour avoir la capacité à payer les ETP vacants.
12 CROUS sont concernés et garderont le même dispositif.
Le Sgen-CFDT veillera à ce que ces CROUS obtiennent de véritables financements pour pouvoir occuper leurs ETP vacants.
- 3. Absence de marge de manœuvre et en attente d'ETP et de masse salariale pour fonctionner**
=> Attribution d'ETP et de masse salariale.

LE SGEN-CFDT VEILLERA À L'ÉQUITÉ DE CETTE RÉPARTITION EN FONCTION DES DIFFICULTÉS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT.

Les CROUS vont devoir préparer leur budget initial 2024 en tenant compte en emplois et en masse salariale de cette évolution de leur notification de plafond d'emplois. **De fait, toutes les sections SGEN-CFDT vont être vigilantes en CSA d'établissement dans la répartition de ces nouveaux ETP accordés localement.**

Pour les CROUS qui montraient un dispositif totalement consommé avec aucune marge de manœuvre et qui ont eu une faible dotation, il est bien évident qu'un bilan sera fait début 2025 pour qu'un budget rectificatif puisse prendre en considération cette faible dotation. Nous espérons qu'à ce moment là les autorités seront attentives.

En ce qui concerne les 12 CROUS qui jusqu'à maintenant ont eu du mal à consommer leur propre ETP faute de budget et courant le risque de se les voir supprimer comme en 2022, le SGEN-CFDT veillera à ce qu'ils puissent bénéficier à de nouvelles subventions comme promis par la Présidente du CNOUS.

Si l'ensemble de ces décisions est correctement appliqué, tous les CROUS auront la possibilité de créer des postes en 2024 même les 12 CROUS non retenus.

Pour le SGEN-CFDT, reconnaître une activité dense et des agents en souffrance par les Directions régionales déterminera leur volonté de rétablir de bonnes conditions de travail. Ils ne pourront plus dire qu'il n'y a pas de moyens !



LE SGEN-CFDT VEILLERA À L'ÉQUITÉ DE CETTE RÉPARTITION EN FONCTION DES DIFFICULTÉS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT.